

Les crédits

nement, même le gouvernement fédéral. Mais il faut agir, à quelque échelon de gouvernement que nous nous trouvions, et trouver des façons de fournir les moyens matériels grâce auxquels les noirs ou les autochtones canadiens, comme les Micmacs, et les autres minorités visibles qui ont immigré dans notre pays, pourront se prévaloir de l'enseignement et des autres avantages offerts au Canada. La pauvreté qui frappe beaucoup de communautés noires au Canada et la plupart des communautés autochtones de notre pays peut et doit être éliminée grâce au traitement juste et honnête des ressources naturelles dans les régions où vivent ces communautés.

Mme Browes: Madame la Présidente, je veux féliciter le député de son discours et de son dévouement. Je sais le travail qu'il fait dans la région de Toronto au nom de son parti pour supprimer la discrimination au Canada. Il a soulevé un certain nombre de points concernant la recherche.

Hier, le secrétaire d'État et ministre d'État chargé du Multiculturalisme et de la Citoyenneté a déposé à la Chambre des communes un projet de loi portant création d'une fondation des relations raciales. Je voudrais demander au député si, étant donné son attachement à la cause de l'élimination de la discrimination, il pourrait nous garantir dès maintenant, au nom de son parti, que la mesure législative visant à constituer cette fondation sera adoptée très rapidement afin que nous puissions faire le travail qu'il a proposé et la recherche qui doit être faite.

M. Heap: Madame la Présidente, je remercie la députée de sa question. Comme je n'ai pas eu l'occasion encore de lire le projet de loi, je ne peux pas faire de commentaire sur sa valeur. La mesure législative portant création du ministère du Multiculturalisme m'a déçu parce qu'elle manquait de mordant. Elle ne fait presque aucune distinction entre le racisme et les conflits ethniques, ne définit pas les fonctions du ministère ni du ministre et ne donne donc pas aux Canadiens les moyens nécessaires pour défendre leurs droits en vertu de cette loi. Les responsabilités du ministère et du ministre y sont si vaguement énoncées que, si le ministre ou le ministère choisissent de faire quelque chose, cela ne pose pas de problème; cependant, la personne appartenant à une minorité ne peut trouver dans la loi ni un droit ni une obligation de servir qui puisse l'aider.

J'examinerai certainement avec grand intérêt les détails du projet de loi déposé hier. Je vois que la députée veut en dire plus long sur le sujet, et je vais l'écouter attentivement.

Mme Browes: Madame la présidente, je serais très heureuse d'envoyer au député un exemplaire et les grandes lignes du projet de loi. Je n'entrerais pas aujourd'hui dans le détail de ce projet de loi parce que nous débattons une autre motion, mais le principal but visé est d'effectuer des activités de recherche, de faciliter la consultation, de publier et de diffuser l'information pertinente à propos de ce projet de loi. À mon avis, cela va être une excellente fondation qui pourra obtenir des renseignements, qui fournira des informations, puis permettra aux organismes bénévoles, aux commissaires de police et autres d'obtenir le genre de renseignements nécessaires pour rassembler des données nationales à jour. Elle s'occupera des méthodes de développement et de formation dans les documents et des mesures et des marches à suivre efficaces pour supprimer le racisme et la discrimination.

Je serai très heureuse de l'envoyer au député et il me tarde d'en discuter avec lui à la Chambre très prochainement.

M. Heap: Madame la présidente, je pense que la recherche peut être très utile. J'aimerais connaître les détails et la portée de ce projet. On a fait de la recherche de temps à autre. Par exemple, il y a dans notre bibliothèque le manuscrit d'un livre intitulé *Racial Discrimination in Canada, The Black Experience*. Il est bizarre que ce livre n'ait jamais été publié au sens où on l'entend habituellement. Il en existe peut-être plusieurs centaines d'exemplaires sous forme manuscrite, on ne peut pas le trouver dans nos bibliothèques publiques et il n'a jamais été imprimé de la manière habituelle sous un format courant. S'il est limité à environ 400 exemplaires, il n'a alors pas été d'une grande utilité pour la population canadienne blanche ou noire.

• (1240)

J'espère que l'institution proposée par le ministre sera ouverte et que la recherche qui y sera effectuée, en particulier celle qui devrait être faite par les noirs, par les autochtones et par d'autres minorités visibles, sera recensée, annoncée et facilement accessible par l'intermédiaire des bibliothèques publiques et d'autres réseaux d'information, au lieu d'être négligée comme l'a été cette étude d'assez bonne qualité.

M. Fisher: Madame la présidente, je voudrais féliciter le député de Spadina pour son excellent discours. Il a signalé qu'il y avait au pays beaucoup de signes encourageants mais qu'il y avait matière à amélioration. Je sais qu'il a beaucoup travaillé dans le domaine de l'immigration et je crois que, dans le contexte de la motion à